

ALLEMAND

ÉPREUVE COMMUNE : ÉCRIT

VERSION

Jean-François Candoni, Éric Chevrel, Sylvaine Reb-Gombeaud

Coefficient : 3 ; durée : 4 heures

La version allemande donnée à la session de 2008 a été rendue par 195 candidats, exactement autant que l'année précédente (les inscrits passant de 203 à 201). Les notes se sont étalées de 0,5 à 18, pour une moyenne générale de 10,21, soit une légère hausse par rapport à 2007 (9,91). La ventilation des notes se présente comme suit :

26 notes inférieures ou égales à 4 (23 en 2007)

47 notes entre 5 et 9 (57)

82 notes entre 10 et 14 (97)

40 notes à 15 et plus (18)

Au vu de ces chiffres, il semblerait que ce soient surtout les candidats qui avaient déjà bien compris le texte et qui faisaient preuve d'une bonne maîtrise du français qui aient su encore améliorer la précision de l'analyse et l'idiomatisme de l'expression dans le passage au français. Cela s'explique peut-être par le fait que le texte de Joseph Roth était d'un abord plus facile que celui de Vischer l'an passé, avec globalement moins de difficultés sur le plan de la compréhension et du lexique ; pour autant, il a bien permis de faire le tri entre les candidats, répartis sur presque toute l'échelle des notes, dans une épreuve où la mise en français est toujours essentielle pour apprécier les capacités linguistiques des étudiants.

L'extrait, tiré de la nouvelle *Die Büste des Kaisers*, présentait l'état d'esprit d'un personnage de retour au pays à la fin de la Première Guerre mondiale, et permettait de comprendre progressivement le cheminement intellectuel du comte Morstin qui, face aux nouveaux nationalismes s'affirmant dans les « États successeurs » de la monarchie austro-hongroise, décide de quitter son « pays » parce qu'il ne le reconnaît plus.

L'une des difficultés du texte était dès lors de parvenir à rendre de manière cohérente le jeu entre les multiples expressions du « pays » : *Heimat* huit fois lignes 6, 7, 8, 10, 12, 15, 19, et ses composés *heimgekehrt* ligne 5, *heimisch* ligne 13, *Heimatloser* ligne 19 ; *Vaterland* lignes 16, 17, 18, et *Vaterlandsloser* lignes 17, 18 ; *Land* lignes 20, 29 et *Länder* lignes 22, 27. On pouvait pour ce faire jouer sur les termes français de « pays », « patrie » ou « terre natale » d'un côté, de « nation » et « État » de l'autre, les premiers exprimant une relation plus sentimentale envers le lieu d'origine, les seconds marquant une appartenance plus politique à un territoire. Le jury a ainsi accepté plusieurs types de combinaisons, à condition que l'éventuelle cohérence morphologique ne nuise pas à la cohérence sémantique. Mais il fallait en même temps tenir compte de la fluidité du français, si bien que ceux qui ont répété huit fois « terre natale », expression bien moins fréquente et naturelle que l'allemand *Heimat*, se sont vus malgré tout (légèrement) sanctionnés. Ce cas montre bien que la version est d'abord une épreuve de français, où l'origine étrangère du texte à traduire ne saurait servir d'alibi à l'étrangeté du français. Un assez grand nombre de candidats semble justement s'autoriser des expressions lourdes, obscures ou tout simplement incorrectes sur le plan grammatical parce qu'ils voudraient par fidélité préserver l'« originalité » (prétendue) du texte allemand.

Le jury tient tout d'abord à mettre en garde contre les lectures trop rapides ou les erreurs dues parfois à une mauvaise maîtrise de la morphologie. C'est le cas de confusions entre *reglos* (« immobile ») ligne 2 et *regellos* (« désordonné »), entre *Freude* (« joie ») ligne 15 et *Freunde* (« amis »), entre *außerdem* « de surcroît » ligne 20 et *außerhalb* (« en dehors de », préposition suivie du génitif), entre

ehern (« d'airain ») ligne 24 et *Ehre* (« honneur »), entre *Friede* (« paix ») et *Feind* (« adversaire ») ligne 29.

De façon similaire, le *sich besorgen* ligne 28 a été souvent traduit par « se soucier » (de visas), sans doute en référence à la racine *die Sorge*, « souci », mais ce raisonnement étymologique ne doit pas remplacer l'analyse du contexte et faire oublier l'expression la plus naturelle en français : il s'agit bien ici concrètement de « se procurer » des visas. Signalons aussi une faute surprenante sur *Paß* (« passeport ») lignes 21, 23, 27, traduit trop souvent sans réfléchir par un « passe », dont le sens français ne peut être que celui de (clé) « passe-partout ». Il est très vraisemblable que l'immense majorité des candidats avait effectivement « passeport » à l'esprit, mais cette faute d'étourderie montre que choisir un mot qui ressemble le plus avec un mot français peut mener jusqu'au contresens.

Il faut ainsi se méfier des implications cachées d'un mot, ou d'effets de sens inattendus en contexte. Tel a été le cas pour ceux qui ont traduit la séquence *In der trügerischen Hoffnung, außerhalb dieses Landes diesen Zustand vergessen zu können* ligne 20 par « Dans l'espoir trompeur d'oublier cet état en dehors de ce pays », où « cet état en dehors de ce pays » pouvait être compris, en référence à la phrase précédente sur la perte de la patrie, comme un état (psychique) où l'on se sent « hors de sa patrie », et où *außerhalb dieses Landes* n'aurait été qu'une extension de *diesen Zustand*. Cette traduction créait une ambiguïté qui n'était pas dans l'original allemand et a donc été sanctionnée. Par ailleurs, la même séquence a donné lieu à une analyse erronée et impossible : ceux qui avaient lu *außerdem* à la place d'*außerhalb* ont fait de *dieses Landes* le génitif antéposé de *diesen Zustand*, ce qui est impossible puisque ce type de génitif entraîne la disparition de l'article ou du démonstratif (on aurait donc dû avoir *dieses Landes Zustand*).

Le texte présentait peu de phrases véritablement complexes, en dehors des dix dernières lignes. De nombreux candidats n'ont pas vu que l'infinitif *halten* ligne 25 tout à la fin de la phrase des lignes 23-25 a deux compléments, le premier à l'accusatif commençant ligne 23 (*Paß und Visen und alle Formalitäten...*), le second précédé de *für* : *phantastische und kindliche Träume* lignes 23-24, et qui indique que l'on prend l'un pour l'autre. La relative qui séparait ces deux groupes (*welche...*) ne constituait qu'une extension du premier groupe, or sa présence a conduit beaucoup de candidats à ne pas reconnaître la structure *etwas für etwas halten*.

Dans la phrase des lignes 25-30, la longueur de la proposition circonstancielle en tête de phrase, développée par une infinitive (*ergeben in das Schicksal, den Rest... zu verbringen und ... zu finden* ligne 25) a désorienté beaucoup de candidats, qui n'ont pas vu que la principale ne commençait qu'avec *fügte er sich...* ligne 27 et ont construit une suite d'indépendantes juxtaposées.

Une structure relativement fréquente n'a pas été non plus reconnue et a entraîné des contresens : l'inversion sujet-verbe en début de proposition *Verändern sich aber Gendarmen und Zollwächter...* ligne 11 correspond bien à une hypothétique, dont la principale est une question (après les deux points, *ist das noch Heimat?*), et n'est pas la question elle-même : « Mais si les gendarmes et douaniers changent... ».

Plusieurs relations de corrélations n'ont pas été bien perçues : *nunmehr ... da* ligne 8 (*da* n'est pas seulement causal, au sens de « puisque », ou spatial, « là », mais aussi temporel : « maintenant que »), *nicht ebenso ... wie* ligne 9, *nur deshalb ... weil* ligne 13.

Une analyse serrée du texte original, qui s'appuie sur de solides connaissances grammaticales, doit à l'inverse permettre d'éliminer des associations ou rapprochements intenables en raison d'impossibilités morphologiques ou syntaxiques.

Dans des passages en apparence plus simples que la fin du texte, il était ainsi possible de réduire les contresens ou au moins leur portée en misant sur la vraisemblance, la cohérence du texte à traduire. Le jury n'a pas pénalisé de manière importante les erreurs lexicales, du moment que la logique de la séquence n'était pas trop altérée, comme dans l'énumération de ce qui peut constituer un « pays » aux lignes 10-12 : il fallait s'efforcer de rester dans l'expression d'un paysage au sens large, ce qu'on devait saisir même en ayant des lacunes lexicales, grâce à des mots très courants comme *Wolke* ou *Bach*, voire *Wiese*. Dès lors, on pouvait créer des couples de termes cohérents, la précision de ceux qui connaissaient bien les six termes étant bien entendu valorisée. Malheureusement, certains se sont laissé aveugler par deux substantifs sans article identifiés à des personnes historiques, (Johann Gottlob) *Fichte* et (Johann Sebastian) *Bach*, et ont en déduit que les quatre autres termes *Tanne*, *Sumpf*, *Wiese* et *Wolke* étaient

autant de célébrités de l'histoire culturelle allemande qu'ils ne connaissaient pas... S'il faut effectivement en général se méfier de substantifs qui peuvent cacher par leur majuscule des noms propres, le contexte très champêtre n'incitait guère ici à aller dans ce sens. Surtout, la première occurrence de ces substantifs aurait dû exclure cette interprétation : *die Fichte und die Tanne, der Sumpf und die Wiese, die Wolke und der Bach* lignes 10-11 montrent par l'article défini que le nom propre est ici très improbable.

Le jury a accepté pour *Fichte* un assez grand nombre de noms d'arbres, qu'il s'agisse de conifères ou non : « hêtre », « chêne », « bouleau » notamment. Dans la traduction proposée, le jury s'est même écarté d'« épicéa », pourtant la seule traduction botaniquement correcte (et bien sûr acceptée), dans la mesure où le terme est en français beaucoup plus technique que *Fichte* en allemand. De même, du moment que le nom des oiseaux sur les marronniers n'était pas invraisemblable (*Krähen* ligne 3 : « corneilles »), et que le titre de noblesse de Morstin n'était pas trop élevé (*Graf* ligne 6 : « comte »), ces légers faux-sens n'ont pas été comptabilisés ; mais pour *Graf*, « empereur » ou « roi » ont été sanctionnés, mots en revanche possibles pour *einem Herrn* ligne 13, qui en raison du contexte ne peut être que le suzerain de Morstin (étant lui-même un seigneur « local », le *Herr* de la ligne 5 n'étant donc pas le même que celui de la ligne 13).

Les « petits mots » ont été trop souvent oubliés : soit ils ne sont pas du tout traduits, soit leur fonction structurante pour le sens d'une séquence, voire du texte, n'est pas assez perçue, ce qui aboutit à des erreurs d'interprétation parfois assez graves, alors qu'ils devraient jouer au contraire un rôle de garde-fou dans le processus de traduction. C'est le cas d'*überhaupt* lignes 7 et 8 ou de *nämlich* ligne 17, des adversatifs *doch* ligne 21, *dennoch* ligne 26, *aber* ligne 11 (à l'intérieur et non en tête de proposition, ce qui a souvent conduit à son omission), ou encore des organisateurs spatiaux et ici surtout temporels, opposant le passé (*einst* ligne 1, *einmal* ligne 17) au présent (*nunmehr* ligne 8, *jetzt* ligne 15, *nun* ligne 18).

Ce type de manque d'attention s'est retrouvé sur des marquages pourtant fondamentaux, l'opposition entre le singulier et le pluriel des articles, surtout au génitif : *Fenster des Hauses*, ligne 3, *Wohltätigkeit des heimgekehrten Herrn* ligne 5, *Uniform des Gendarmen und des Zollwächters* ligne 9 (singuliers), *Heimat der ewigen Wanderer* ligne 19 (pluriel). Or ces erreurs peuvent être parfois décisives, et leur accumulation entraîner des modifications dans la perception du texte qui finissent par déboucher plus loin sur des contresens.

Du côté du français, le jury a constaté dans l'ensemble moins de fautes graves (conjugaisons, accords, orthographe...) que l'année précédente, mais tient à rappeler que tout ce qui touche à la correction de la langue-cible est pris en compte dans la notation, que ce soit la « moindre » faute d'orthographe (accents, traits d'union) ou la ponctuation, trop souvent simplement calquée sur la ponctuation allemande, même si elle parfois totalement illogique. On s'étonne aussi de la présence récurrente d'une orthographe fantaisiste pour des mots plutôt courants (« comte », « hiver », « antan », « sapin », « parce que »), et surtout d'importants problèmes de conjugaison pour un nombre non négligeable de candidats (participe passé de « détruire », passé simple d'« obtenir » et d'« apprendre »). De telles fautes de conjugaison, parfois relevées dans des copies par ailleurs tout à fait correctes, ont été rigoureusement sanctionnées.

De manière plus générale, les candidats devraient s'efforcer (et avoir le courage) de s'écarter, au moins dans un premier temps, de la forme de l'expression allemande, de ne pas en subir passivement l'influence lors du passage au français : il vaut mieux s'engager résolument dans une structure idiomatique française et redistribuer les mots ou groupes de mots allemands dans un ordre différent, en ne cherchant pas non plus à conserver les catégories grammaticales de l'original (ne pas traduire un substantif systématiquement par un substantif). Les deux impératifs de la version étant la fidélité au sens de l'original et la correction de la langue d'arrivée, la recomposition de la séquence est parfaitement légitime et constitue parfois l'unique moyen de parvenir à une traduction qui satisfasse aux deux exigences citées.

Pour résumer les principes d'évaluation du jury, voici la façon dont sont hiérarchisées les fautes. Les plus graves concernent en premier lieu le sens : des passages de certaines copies en sont totalement dépourvus, ne serait-ce que sur le plan syntaxique, et ces non-sens sont le plus lourdement pénalisés. Puis

viennent les traductions qui modifient considérablement le sens du texte (contresens), qu'elles portent sur un seul mot (*Fichte*) ou sur une structure (*Verändern sich...*). Les fautes de français graves (morphologie, accords) se situent au même niveau que les contresens. Les inexactitudes (faux sens, plus ou moins importants pour la compréhension), les fautes d'orthographe « bénignes », le manque de naturel de l'expression ainsi que la ponctuation constituent en général une troisième catégorie de fautes plus « légères ». Pour autant, une virgule intempestive (marquant la différence entre une relative qualificative et déterminative par exemple) pourra parfaitement entraîner un contresens et sera traitée comme tel ! Rappelons qu'une dernière catégorie de faute peut se révéler encore plus lourde qu'un ou plusieurs non-sens : l'omission, qu'elle soit tactique (volontaire) ou technique (en recopiant), entraîne une sanction proportionnelle à la longueur et à la difficulté du passage « oublié ».

Ces principes généraux devraient continuer de guider le jury dans la correction de la partie « version » de la nouvelle épreuve au concours de 2009.

La traduction proposée ici ne présente qu'un choix parmi d'autres possibilités tout aussi valables. Comme les années précédentes, le jury a eu le plaisir de lire des traductions alliant la précision à la fluidité, et s'est inspiré pour cette proposition à plusieurs reprises de solutions trouvées dans les copies des candidats, à qui nous sommes donc largement redevables !

Proposition de traduction

C'était l'hiver, on sentait déjà que Noël approchait. Comme toujours à cette période de l'année, comme par le passé, bien avant la guerre, la Lopatinka était gelée, les corneilles étaient juchées, immobiles, sur les châtaigniers dénudés, et les champs sur lesquels les fenêtres de la maison donnaient à l'ouest étaient parcourus par l'éternelle brise de l'hiver d'Europe orientale. Il y avait (conséquence de la guerre) des veuves et des orphelins au village, soit bien des occasions pour le maître de faire preuve de charité depuis qu'il était de retour au pays. Mais au lieu de se réjouir d'être revenu dans son Lopatyny et d'y retrouver son pays, le comte Morstin commença à s'abîmer dans des réflexions aussi singulières qu'inaccoutumées sur le problème du « pays » en général. Maintenant que, pensait-il, ce village fait partie de la Pologne et non plus de l'Autriche : est-ce encore mon pays ? En fin de compte, qu'est-ce qu'un pays ? L'uniforme particulier du gendarme et du douanier qu'a connu l'enfant que nous étions n'est-il pas tout autant un « pays » au même titre que le mélèze et le sapin, le marais et la prairie, le nuage et le cours d'eau ? Mais si le gendarme et le douanier changent tandis que le sapin et le mélèze, le cours d'eau et le marais, eux, restent les mêmes : est-ce encore mon pays ? Et le comte, poursuivant sa réflexion, de se demander : Ne me sentais-je pas comme chez moi en ce lieu pour cette unique raison qu'il appartenait à un souverain à qui appartenaient aussi de nombreux, d'innombrables lieux différents que j'aimais ? Cela ne fait aucun doute ! Les caprices contre nature de l'histoire du monde ont aussi détruit la joie intime que je ressentais face à ce que j'appelais mon pays. Maintenant ils parlent partout à la ronde de la nouvelle patrie. A leurs yeux, je suis ce qu'on appelle un apatride. Je l'ai toujours été. Ah, il fut un temps où existait une patrie, une patrie digne de ce nom, justement hospitalière aux « apatrides », la seule qui fût possible. C'était la vieille monarchie. Désormais, je suis un orphelin de mon pays, qui a perdu le vrai pays des éternels voyageurs.

Caressant l'espoir chimérique de pouvoir oublier cette situation une fois hors de cet État, le comte prit la décision de partir en voyage dans les plus brefs délais. Mais quelle ne fut pas sa surprise quand il apprit qu'on devait se munir d'un passeport et de quelques visas, comme on disait, afin de se rendre dans les États qu'il avait choisis pour destination. Il était déjà assez vieux pour considérer les passeports, les visas et toutes les formalités qui depuis la fin de la guerre étaient devenus les lois intangibles régissant les relations entre les hommes, comme des rêves extravagants et puérils. Mais résigné au sort qui le condamnait à vivre le reste de ses jours dans un rêve confus, non sans espérer trouver à l'extérieur, dans d'autres États, un fragment de cette réalité révolue où il avait vécu avant la guerre, il se plia aux exigences de ce monde irréel, prit un passeport, se procura des visas et gagna tout d'abord la Suisse, le pays qu'il croyait être le seul où trouver encore la paix d'antan, tout simplement parce qu'il n'avait pas pris part à la guerre.

Le Buste de l'Empereur